Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RÉSULTATS DE LA VOTATION SUR LE GYMNASE INTERCANTONAL DE LA BROYE

Le Gymnase de la Broye ouvrira ses portes à la rentrée 2005

Les citoyennes et citoyens vaudois et fribourgeois ont accepté le crédit d'ouvrage destiné au financement du Gymnase intercantonal de la Broye soumis au vote aujourd'hui. Ce pro-jet, exemple de collaboration intercantonale fructueuse, comble un vide dans la carte sco-laire des deux cantons. Implanté à Payerne, il offrira de surcroît une infrastructure propre à favoriser un développement dynamique de la région de la Broye. Le Gymnase accueillera ses premiers élèves dès la rentrée 2005.

Les Conseils d'Etat fribourgeois et vaudois ont accueilli avec une grande satisfaction le vote favorable émis par les citoyennes et citoyens des deux cantons. Ce sont en effet près de 76 % des votants vaudois et fribourgeois qui ont accepté chacun un crédit d'ouvrage de 34'720'000.- (part cantonale identique dans les deux cantons). Ces résultats assurent ainsi la réalisation d'un projet ébauché pour la première fois en 1991.

Après différentes étapes clés, dont la signature de l'accord intercantonal en 1997, l'achat du terrain en octobre 2000 et l'adoption par les deux parlements de la convention en février 2003, cette jour-née annonce la dernière ligne droite qui doit mener, après la période de mise à l'enquête, à l'ouverture du chantier pendant l'été 2003, puis à la mise en service du bâtiment pour la rentrée 2005 permettant l'ouverture des classes de 1ère et de 2ème année au moins.

Du point de vue de l'organisation de l'établissement, la mise en place de la réglementation, des structures, des cahiers des charges, des plans d'études et des grilles horaires ainsi que le processus de recrutement du corps enseignant nécessitent l'engagement de personnel bien avant l'ouverture du Gymnase. C'est pourquoi le Conseil du gymnase sera désigné très prochainement. Le directeur du futur établissement, dont le poste sera mis au concours si-multanément dans les deux cantons cet été, sera engagé dès l'automne et bénéficiera de l'appui logistique des services de l'enseignement secondaire supérieur des deux cantons. Plusieurs autres

postes administratifs seront progressivement mis au concours, et une partie des enseignants seront engagés dès la rentrée 2004, afin qu'ils puissent participer à la préparation des programmes d'étude et des grilles horaires. Il est à noter que pour tous les postes, les procédures de mise au concours seront effectuées dans les deux cantons, dans le respect de la collaboration intercantonale qui a gouverné le projet depuis son origine.

Trois règlements vont également être établis en parallèle à la construction des bâtiments. Il s'agit des réglementations concernant les études et les examens ; le personnel et la pré-voyance professionnelle ; la gestion et l'exploitation financière. Associations professionnelles et syndicats seront consultés sur ces règlements.

Informations complémentaires sur le Gymnase intercantonal de la Broye disponibles sur :

www.dfj.vd.ch/gib ou www.fr.ch/gib

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 18 mai 2003

DIPCS-FR, Isabelle Chassot, directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport, (079 407 80 75, dimanche 18 mai entre 17h30 et 19h00) DFJ-VD, Anne-Catherine Lyon, cheffe du département, (079 773 91 78, dimanche 18 mai entre 17h30 et 19h00)

030518VD01
Communique 18 mai 2003